
Ville de ROYAN

Séance du 11 Octobre 1963

OBJET :

Tribunaux paritaires des baux ruraux
Révision des listes électorales
en 1963

63085

Le onze Octobre mil neuf cent soixante trois, à 20 h. 7
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire
au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la prési-
dence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites
le 7 Octobre 1963.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE
MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, FONTANILLE, PLAHAUT,
BERLAND, ETCHEBER, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. REIX par M. BRENUSSEAU
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Excusé : M. ROCHEDEBERG

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 6 septembre 1963, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime
a pris un arrêté fixant les modalités de révision des listes électorales
des bailleurs et des preneurs de baux ruraux. Un délégué du Conseil
Municipal doit être désigné pour la révision de ces listes.

Le Conseil Municipal

désigne M. Marcel GEMON comme délégué du Conseil Municipal à la révision
des listes électorales des bailleurs et des preneurs de baux ruraux.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que
suscits.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



VU
ROCHEFORT-s-MER, le 31 OCT 1963
Le Sous-Préfet.

